

---

**Compte rendu du Conseil d'Administration  
Du 05 février 2023**

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Annie BETBEDER, Mme Lucienne DARGERÉ, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Lucien BOUIS, Mme Estella MESA, M. Charles MESA, Mme Danielle PINCHON, M. Jean-Paul FAUCONNET, M. Philippe PAUTRE.

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR** : M. Lucien BOUIS. M. Jean-Paul FAUCONNET.

**1 – Approbation du compte rendu de la séance du 20 décembre 2023.**

Le point est adopté à l'unanimité.

**2 – Approbation de la mise à jour du DIPC du SSIAD.**

**Madame la Vice-Présidente** expose le rapport de présentation.

Le point est adopté à l'unanimité.

**3 – Modification des critères d'attribution du chèque handicap**

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

**Madame Sylvie JACAMENT** demande combien de personnes sont concernés ?

**Madame Amandine HENRIQUES** indique qu'en 2023, 175 personnes ont pu en bénéficier mais 3 personnes à ce jour ne sont pas venues le récupérer. En 2022, nous avons 159 bénéficiaires.

Le point est adopté à l'unanimité.

**4 – Modification du règlement des aides facultatives du CCAS.**

**Madame la Vice-Présidente** expose le rapport de présentation.

**Madame Amandine HENRIQUES** informe que quelques points ont été actualisés tel que :

- Le montant du reste à vivre journalier, qui passe de 7€ à 9€,
- Les modifications des ressources : ni les bourses scolaires, ni les droits à l'allocation d'éducation pour les enfants en situation d'handicap, ne seront pris en compte dans le calcul des ressources,
- La création d'un accord partiel,
- La suppression des aides destinées aux personnes retraitées,
- L'ajout du chèque handicap.

**Madame Sylvie JACAMENT** interroge sur la suppression des aides destinées aux retraités, à quoi correspond la phrase : « par ailleurs, en 2023, il a été décidé de supprimer l'aide hivernale initialement accordée à certains Rosnéens retraités en raison de la multiplication des dispositifs d'aide liés à l'énergie à l'échelle Nationale, Régionale et Départementale. » Est-ce que les personnes sont au

courant et vont-ils aller se renseigner auprès du Département et de la Région ? Sachant que les démarches auprès de ces structures ne sont pas simples.

**Madame Amandine HENRIQUES** informe que notre service instruit les demandes FSE du département, par ailleurs, une demande de ré abondement a été faite concernant l'enveloppe 2023, suite à une augmentation des demandes d'aides. L'aide du SIPPEREC est aussi instruite par nos services. En ce qui concerne le coup de pouce énergie qui a été mis en place par la Région, une communication a été faite sur tous les réseaux sociaux et les personnes sollicitant de l'aide pour solliciter cette demande ont été orientées vers le conseiller numérique de la ville. Un lien a été fait auprès du SSD, afin qu'ils puissent accompagner leurs bénéficiaires grâce à l'aide de leur conseiller numérique.

**Madame Sylvie JACAMENT** fait remarquer que c'était plus facile quand le CCAS instruisait toutes les demandes comparées au Département et à la Région car il est difficile de trouver le bon interlocuteur.

Le point est adopté à l'unanimité.

## 5 – Débat d'orientations budgétaires 2024.

**Madame Sylvie JACAMENT** fait remarquer que celui-ci sera débattu au mois de mars et que les chiffres présentés ce jour ne seront pas les mêmes.

**Madame Amandine HENRIQUES** indique que ce qui est présenté ce jour est le DOB et le budget, lui sera présenté en avril. Il s'agit ici de grandes orientations avec un bilan des activités sur 2023 afin d'avoir des données actualisées, toutefois, le budget du CCAS est quasiment figé, il ne devrait pas y avoir de grands bouleversements.

**Madame la Vice-Présidente** expose le rapport de présentation.

**Madame Sylvie JACAMENT** concernant la politique des ressources humaines (*page 4*), avec le PRE qui a été intégré le CCAS, le budget est donc plus important, combien de personnes sont concernées ? Car on constate que 2 agents n'ont pas muté au CCAS.

**Madame Amandine HENRIQUES** indique que 93 agents sont CCAS et 2 agents sont Ville soit un total de 95 agents sans les postes à pourvoir. Les charges du personnel qui évoluent, ne sont pas tant dues à l'intégration du PRE qui avait intégré le CCAS au 1<sup>er</sup> janvier 2021, mais surtout à l'intégration d'une quarantaine d'agents qui ont muté au CCAS au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Madame Sylvie JACAMENT** demande si le PRE est un service composé de 5 agents plus les intervenants ?

**Madame Amandine HENRIQUES** confirme et indique que les intervenants sont payés directement sur le budget. Le PRE est composé d'une cheffe de projet, de deux référentes de parcours, de deux psychologues à temps partiel et d'un poste d'agent comptable à mi-temps.

**Madame Sylvie JACAMENT** revient sur la partie où est indiquée « L'année 2024 sera dédiée à la stabilité de cette équipe et à la réflexion autour du fonctionnement du dispositif (projet de service, livret d'accueil, cohérence des outils...). » pourtant le service est créé depuis un certain temps, est-ce le personnel qui ne reste pas ?

**Madame Amandine HENRIQUES** indique que l'équipe est stable mais qu'il s'agit plutôt de la création et de la mise à jour des documents, notamment le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement. Le souhait est que lorsqu'une famille adhère au Programme de Réussite Éducative, celle-ci soit informée du fonctionnement, à quoi correspond le service et leur possibilité d'adhérer ou non. Ce travail devait être mené l'année dernière, mais avec le déménagement il a été difficile de le réaliser.

**Madame Sylvie JACAMENT** se questionne sur comment a été accueillie la mise en place de la cotisation au club TIMBAUD auprès des seniors ?

**Madame Amandine HENRIQUES** indique qu'elle a plutôt bien été accueillie et que ça paraissait logique aux seniors étant donné la gratuité d'une grande partie des activités proposées.

**Madame la Vice-Présidente** indique que la seule personne ayant voté contre ne se rend plus au club TIMBAUD.

**Madame Sylvie JACAMENT** demande si le tarif est le même pour les Rosnéens et les personnes habitant d'autres communes ?

**Madame Amandine HENRIQUES** indique que seuls les Rosnéens peuvent adhérer au club TIMBAUD pour le moment.

**Mme Annie BETBEDER** informe que sauf exception des personnes extérieures de Rosny viennent au club.

**Madame Amandine HENRIQUES** confirme que pour pouvoir s'inscrire, il faut fournir un justificatif de domicile. Sur les 327 inscrits cette année tous sont Rosnéens.

**Madame Sylvie JACAMENT** propose de mettre une cotisation plus élevée pour les personnes extérieures à Rosny.

**Madame Amandine HENRIQUES** indique que pour le moment le club n'est pas ouvert aux seniors hors ville, car nous rencontrons des fois des difficultés pour satisfaire tous les inscrits mais que par exemple pour les repas de Noël, le tarif est plus élevé (la famille par exemple).

**Madame Sylvie JACAMENT** revient sur la subvention de 9 000€ qui a été accordée au club TIMBAUD, a-t-elle été utilisée en totalité ?

**Madame Amandine HENRIQUES** explique qu'il s'agit de l'appel à projet de la conférence des financeurs, que la somme a été utilisée dans sa totalité et que la Ville a abondé en conséquence, car 16 000€ avait été sollicités mais 9 000€ ont été attribués, et au vu de toutes les activités réalisées 17 000€ ont été dépensés. Nous répondons à un nouvel appel à projet en 2024 avec de nouvelles actions, nous obtiendrons la réponse du département en juillet.

**Madame Sylvie JACAMENT** s'étonne que seulement 7 personnes aient 2 passages par jour par le service du SSIAD, au vu de la taille de la Ville, le nombre n'est pas énorme.

**Madame Amandine HENRIQUES** indique qu'effectivement 7 bénéficiaires bénéficient du passage matin et après-midi, 6 bénéficiaires d'un passage matin et soir, 2 bénéficiaires d'un passage matin et soir y compris le week-end, soit 15 bénéficiaires au total. Nous rencontrons une réelle problématique au SSIAD, très peu de patients prise en charge au vu de la capacité d'accueil, un gros travail à faire avec les soignants afin d'augmenter le nombre de patients par tournées. La qualité de vie au travail est exceptionnelle par rapport à d'autres SSIAD, les soignants disposent d'environ 45 min chez chaque patient alors que dans les autres SSIAD on est plutôt sur 30 min. C'est un fonctionnement qui va devoir être revu, suite au passage de la réforme.

**Madame Annie BETBEDER** demande le nombre de bénéficiaires en attente de soin.

**Madame Amandine HENRIQUES** indique 43 personnes sont inscrites sur liste d'attente.

**Madame Sylvie JACAMENT** revient sur le SSIAD et sur l'évolution des dépenses d'exploitation 2023/2024 qui ont évolué (*page 11*), quelles sont les conséquences de cette évolution ?

**Madame Amandine HENRIQUES** explique que l'ARS répartissait les dépenses par groupes (1,2 et 3), maintenant nous pouvons organiser nos dépenses en fonction de nos besoins. Un choix a dû être fait de réduire le montant de la masse salariale suite à la diminution de la dotation de l'ARS.

**Mme Annie BETBEDER** indique que les points d'indices ont bougé également.

**Madame Amandine HENRIQUES** informe que dans le cadre de la convention Ville/CCAS ont été repris à la charge du CCAS l'entretien des locaux ainsi que les loyers.

**Madame Sylvie JACAMENT** demande si tous les bureaux situés rue Émile Auxerre sont utilisés.

**Madame la Vice-Présidente** confirme.

**Madame Sylvie JACAMENT** (page 12) constate qu'il n'y a pas beaucoup d'agents au SAAD, soit 12, comparé au nombre d'interventions et de bénéficiaires, est-ce les agents vont moins intervenir ?

**Madame Amandine HENRIQUES** répond que le nombre de postes reste stable mais qu'il s'agit de l'après COVID où les bénéficiaires étaient sur la réserve de faire intervenir des agents à leur domicile. Le nombre de bénéficiaires est remonté en 2023. Le cycle de travail est de 5 jours sur 7, l'activité n'est pas encore développée le week-end.

**Madame Sylvie JACAMENT** constate que les interventions relatives au transport étaient plus importantes en 2022 par rapport à 2023.

**Madame Amandine HENRIQUES** informe que le service de transport a été sollicité pour plus de bénéficiaires en 2022, mais en 2023 il a été sollicité sur plus de trajets.

**Madame Sylvie JACAMENT** demande si l'on regroupe des transports ?

**Madame Amandine HENRIQUES** confirme que les transports sont optimisés si les bénéficiaires sont d'accords.

**Madame Sylvie JACAMENT** (page 14), concernant la différence de prix entre CROIZAT et BARROY, pourquoi une telle différence ?

**Madame Amandine HENRIQUES** explique que le tarif varie en fonction de la date de construction, de l'environnement etc...

**Mme Annie BETBEDER** indique que le financement n'a pas été le même également.

**Madame Sylvie JACAMENT** s'interroge sur l'avancement des travaux de la ligne 15 du métro.

**Madame Amandine HENRIQUES** informe qu'une rencontre a eu lieu avec la société des grands projets, ils ont mis en avant que les principales nuisances se dérouleraient entre janvier et juin 2025. Un retour sera fait de la part de la société qui a en charge les travaux afin de mesurer les nuisances que les travaux vont engendrer. Le marché a été passé avec la société EIFFAGE.

**Madame Sylvie JACAMENT** questionne sur les dépenses du personnel pour la résidence BARROY, il y a moins de monde qu'à CROIZAT, pourquoi les dépenses en 012 augmentent ? Est-ce que les agents vont être basculés sur l'autre résidence ?

**Madame Amandine HENRIQUES** indique qu'un poste d'agent technique n'a pas été renouvelé suite à son départ à la retraite, mais les gardiens sont présents 24h/24, soit 2 gardiens permanents et 1 à mi-temps pour le remplacement des gardiens en congés. La directrice, 2 agents d'entretien et 1 lingère soient 6 agents à temps plein et l'animatrice et la secrétaire qui sont à 50% sur chaque résidence. L'augmentation s'explique par l'augmentation du point d'indice.

**Madame Sylvie JACAMENT** demande quel est le montant de la redevance que l'on paie à la Ville ?

**Madame Amandine HENRIQUES** indique qu'il s'agit de 50 000€, dans la convention qui va être passée avec la Ville, il est demandé que cette somme soit mise en provision pour les futurs travaux.

**Madame Amandine HENRIQUES** intervient sur la demande de monsieur Lucien BOUIS qui souhaitait indiquer que les réflexions à mener indiquées sur le ROB sont représentatives de ce qui est en cours et plutôt satisfaisant.

Le point est adopté à l'unanimité.

## **23 – Questions diverses**

Aucunes questions diverses.

Prochain Conseil d'Administration le jeudi 4 avril à 18h00.